

protection 

PROGRAMME DE
REMBOURSEMENT



Une récompense pour bonne conduite

Faites l'acquisition du parfait accessoire pour votre garantie prolongée du fabricant ou pour votre Programme Allié. La **PROTECTION ++*** vous rembourse si aucune réclamation n'est déposée lors de la durée du contrat.

Rencontrez le directeur financier dès maintenant pour savoir si votre plan de protection automobile est admissible au programme.

- Pour avoir droit au remboursement, votre plan de protection doit être venue à terme et il vous faut toujours être le propriétaire du véhicule lors de la date d'échéance.
- La **PROTECTION ++** doit avoir été achetée au même moment que votre plan de protection automobile.
- Le remboursement pour la garantie Programme Allié ne peut dépasser le moindre du prix payé pour le plan de protection ou 2 000 \$, taxes incluses.
- Le remboursement pour la garantie prolongée du fabricant ne peut dépasser le moindre du prix payé pour le contrat de garantie ou 2 750 \$, taxes incluses.

* Certaines conditions s'appliquent. Consultez votre contrat de Programme de remboursement PROTECTION ++.